

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

- Élaborer un programme d'activités éducatives, dans le respect du projet pédagogique de la structure et prévenir l'impact des actions futures en tenant compte des caractéristiques biologiques, physiologiques et biomécaniques des arbres.
- Encadrer des activités physiques et sportives dans les arbres en assurant sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers.
- Vérifier, entretenir et utiliser le matériel nécessaire à l'activité dans le respect des normes de sécurité.
- Installer des « ateliers » en maîtrisant les techniques de grimpe d'arbres et en assurant sa propre sécurité, celle des pratiquants et des tiers.
- Évaluer et finaliser son action.



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire du PSC 1 ou équivalent
- Fournir un certificat médical daté de moins de 3 mois de non contre indication à la pratique physique de l'activité « grimpe d'arbres »
- Avoir réussi le test de sélection des pré-requis

> CALENDRIER DES FORMATIONS

Site du réseau EGA : www.les-ega.fr

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
CQP éducateur de grimpe d'arbres.	Animation et encadrement en autonomie de la grimpe dans les arbres.	Dans la limite de 8 pratiquants.